

Implication de l'Établissement dans le portage de contrats territoriaux

L'Établissement assure le rôle de structure animatrice/coordinatrice de 6 contrats territorialisés, se situant tous sur des périmètres de SAGE dont il assure également le portage.

La présente note produit un état d'avancement de certaines de ces démarches, ainsi qu'un point d'information sur le projet de Contrat territorial Plaine Alluviale de la Loire pour lequel l'Établissement pourrait reprendre l'animation de sa mise en œuvre.

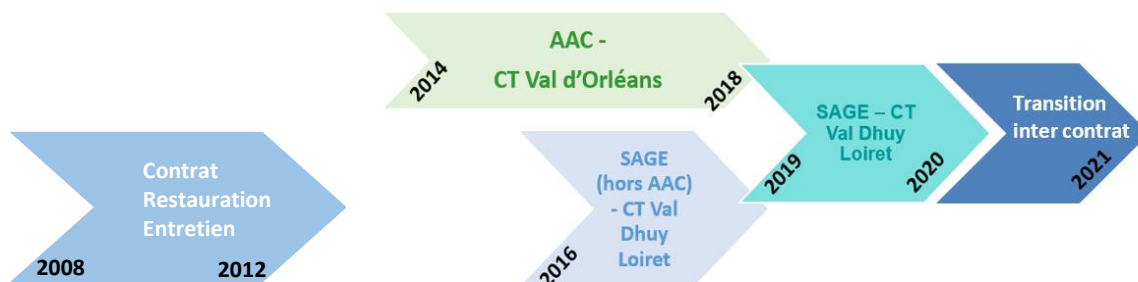
1. CT Val Dhuy Loiret

Le Dhuy présente un état écologique médiocre et le Loiret un état écologique moyen. Les deux masses d'eau ont un objectif d'atteinte du bon état/potentiel écologique fixé à 2027.

Sur ces deux masses d'eau, les risques de non atteinte du bon état écologique d'ici fin 2027 sont imputables aux paramètres représentatifs de l'état de fonctionnement des milieux aquatiques (morphologie du lit, hydrologie et obstacles à l'écoulement). S'y ajoutent les pollutions diffuses liées aux pesticides, principalement sur le Dhuy.

Par ailleurs, les captages AEP du Val d'Orléans dans la nappe du calcaire de Beauce sont identifiés comme prioritaires au regard de leur aspect stratégique pour l'alimentation de la Métropole orléanaise et de leur vulnérabilité aux pollutions diffuses.

L'historique des contrats territoriaux précédents portés sur ce territoire est schématisé ci-après.



Afin de poursuivre cette démarche partagée par l'ensemble des acteurs du territoire, le prochain contrat territorial multithématique est en cours de préparation pour la période 2022 à 2027 (2 x 3 ans). Cette programmation comporterait un volet « pollutions diffuses » dont le programme d'actions pourrait être engagé dès janvier 2022 et un volet « milieux aquatiques » qui sera ajouté au contrat par voie d'avenant une fois établi.

L'évaluation du volet « pollutions diffuses » du contrat 2016-2020 porté par l'Établissement et les réflexions menées au sein de groupes de travail ont permis de dégager les enjeux suivants pour la programmation 2022-2027 :

- La réduction de la dépendance du secteur agricole aux produits phytosanitaires ;
- La valorisation des services environnementaux fournis par les éléments du paysage et les sols agricoles ;
- La gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique.

L'étude bilan-prospectives du volet « Milieux aquatiques » est en cours. Le programme d'actions devrait être défini au cours de l'année 2022.

Concernant l'Établissement, il est prévu qu'il assure au titre de ce nouveau contrat :

- Le portage global du contrat territorial qui comprendra un volet « pollutions diffuses » et un volet « milieux aquatiques » ;

- L'animation générale du contrat territorial, en synergie avec celle du SAGE. L'animation spécifique du volet « pollutions diffuses » sera assurée par la Chambre d'agriculture du Loiret et celle du volet « milieux aquatiques » par le Syndicat mixte du bassin du Loiret ;
- L'évaluation des actions liées au volet « pollutions diffuses » à mi-parcours et au terme du contrat.

Le montant prévisionnel de ce projet de contractualisation 2022-2027 s'élève à près d'un million d'euros pour le volet « pollutions diffuses ». Le chiffrage du programme d'actions « milieux aquatiques » n'est pas encore connu.

2. CT Cher montluçonnais

Au cours du 1^{er} semestre 2021, le travail de préfiguration de la stratégie territoriale du CT a été menée en concertation avec les acteurs locaux, et notamment les EPCI concernés, avec l'objectif de déposer en juillet ce premier document cadre à l'Agence de l'Eau pour un passage en Conseil d'administration en octobre 2021.

Dans la continuité, des réflexions complémentaires – dont certaines sous forme d'étude – vont devoir être lancées afin de définir le contenu du CT 2023-2025. Parmi elles, peut être citée celle relative à la préfiguration d'un Contrat Vert et Bleu (CVB), outil proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui vise à maintenir ou restaurer les continuités écologiques sur un territoire en déclinaison des objectifs fixés dans le SRADDET.

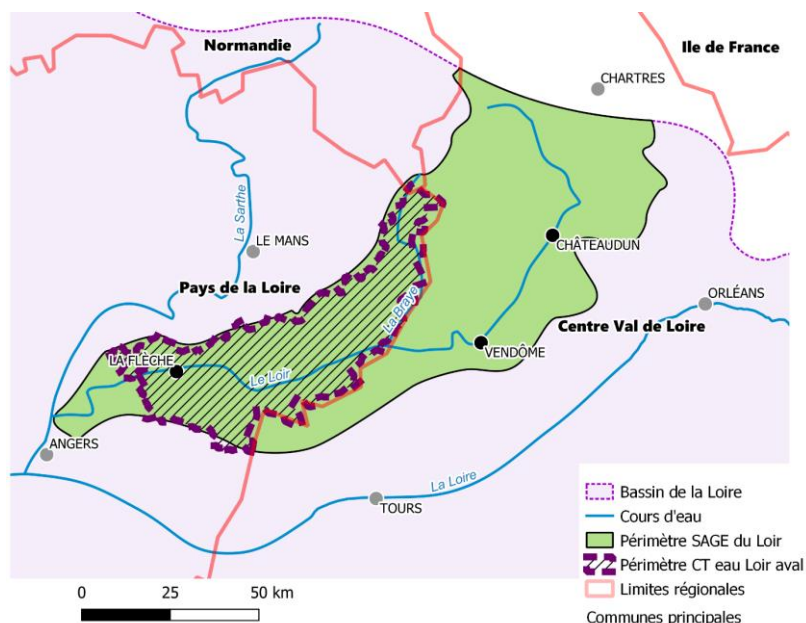
Il est à noter que par courrier daté du 18 juin dernier, dont copie est produite en annexe à la présente note, M. Claude RIBOULET, Président de la Communauté de communes Commentry Montmarault Nérès, a sollicité l'Etablissement pour qu'un portage similaire à celui du CT Cher montluçonnais soit assuré en phase de mise en œuvre sur le territoire voisin du bassin Œil-Aumance. L'Etablissement va se rapprocher de cet EPCI afin de préciser les contours de cette demande, dans la perspective d'une présentation lors d'un prochain comité syndical des modalités de cet éventuel nouveau portage de contrat territorial.

3. CT Eau Loir aval 2022-2024

Sur la période 2016 à 2019, en tant que structure porteuse du SAGE, l'Etablissement a assuré le rôle de chef de file du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) du Loir en Pays-de-la-Loire.

Par ailleurs, en 2018, l'Etablissement *via* la cellule d'animation du SAGE a piloté la fin de la phase bilan du Contrat Territorial (CT) Loir en Sarthe, contractualisation initialement portée par le Conseil départemental de la Sarthe.

Depuis, des réflexions ont été menées pour engager, dans la continuité de ce CT, la préfiguration d'un nouveau Contrat Territorial Eau (CT EAU) en Loir aval. Le territoire concerné est celui du bassin du Loir dans le département de la Sarthe (72) ainsi que très légèrement dans celui du Maine-et-Loire (49) puisque le CT EAU Basses Vallées Angevines Romme, d'ores-et-déjà en mise en œuvre, couvre l'extrémité aval. La superficie est d'environ 2.200 km² ce qui représente 30% du périmètre du SAGE du Loir (7 190 km²).



Périmètre du projet de CT Eau Loir aval au sein du bassin versant du Loir

En 2021, au cours de plusieurs temps d'échanges organisés avec les acteurs locaux et les services de l'Agence de l'eau et de la Région Pays-de-la Loire, la question du portage de ce CT Eau en Loir aval s'est posée. Sur la base de scénarios proposés, l'ensemble des structures GEMAPI concernées a, à l'unanimité, retenu le scénario qui verrait l'Etablissement public Loire assurer la coordination pour la période 2022-2024, avec recrutement d'un agent dédié.

Ce projet d'organisation ayant été validé à l'unanimité en séance plénière du 20 mai 2021, le Président de la CLE du SAGE Loir a sollicité l'Etablissement pour que ce dernier assure la coordination du CT Eau en Loir aval.

En synergie avec le portage du SAGE et avec plusieurs autres actions sur ce territoire (Etude de restauration de la continuité écologique sur 21 ouvrages situés sur l'axe Loir en Sarthe / Démarche partagée de prévention des inondations), il est proposé, sous réserve de l'obtention des financements nécessaires, de donner un accord de principe favorable à la sollicitation du Président de la CLE et de mobiliser à compter du 1^{er} janvier 2022 un chargé de mission au titre du besoin des services.

Cet agent, en collaboration avec l'animatrice du SAGE Loir, serait chargé de coordonner cette programmation ainsi que de piloter les autres actions restant à définir en fonction de son contenu. Il est souligné que cela permettrait également de répondre en partie à la demande de renfort d'appui technique exprimé par la CLE à plusieurs reprises et notamment dans le PAGD et sa feuille de route 2019.

Par ailleurs, dans le prolongement de l'appui technique sur la thématique « continuité écologique » apporté par l'Etablissement auprès du Conseil Départemental de la Sarthe, ce dernier sollicite l'Etablissement pour qu'il porte la maîtrise d'ouvrage des études visant à définir les projets d'aménagement au droit de 21 ouvrages hydrauliques du Loir. Cette démarche, pilotée par le chargé de mission continuité écologique de l'Etablissement, est estimée à environ 605.000 € (étude (560 k€) - frais d'animation (45k€)) et serait intégrée au programme d'action du Contrat territorial Eau Loir aval.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes.

4. CT Plaine Alluviale de la Loire

En octobre 2019, en réponse à une sollicitation des CEN Allier et Bourgogne-Franche-Comté porteurs de la phase de préfiguration de ce CT, le Comité syndical de l'Etablissement avait répondu qu'il pourrait assurer le portage du CT Plaine Alluviale de la Loire sous réserve toutefois que :

- les collectivités concernées valident ce portage ;
- le programme d'actions soit finalisé et que les maîtres d'ouvrage confirment qu'ils s'engagent à le mettre en œuvre ;
- le financement pour l'animation soit assuré sur la durée du CT.

Depuis cette décision, 41 fiches actions pouvant être inscrites dans cette programmation ont été définies en lien avec les 6 enjeux retenus. A ce jour, le montant prévisionnel total est estimé à 9,2 M€ sur 6 ans, étant précisé qu'un travail de sélection des actions doit être fait notamment au regard des capacités financières des maîtres d'ouvrage.

Concernant la structure porteuse de cette procédure, après analyse des différents scénarios, il a été proposé au comité de pilotage réuni le 1^{er} juin dernier de retenir l'Etablissement public Loire. Cette proposition ayant recueilli l'accord des membres présents à cette réunion, les CEN sont chargés d'adresser un courrier aux 11 EPCI à fiscalité propre concernés afin d'entériner ce mode de gouvernance qui les amèneraient notamment à prendre en charge une partie des dépenses d'animation non financées par les Régions et Départements.

Le calendrier prévisionnel présenté ci-dessous a été établi avec l'objectif de déposer fin 2021 le projet de CT auprès des services de l'Agence de l'eau.

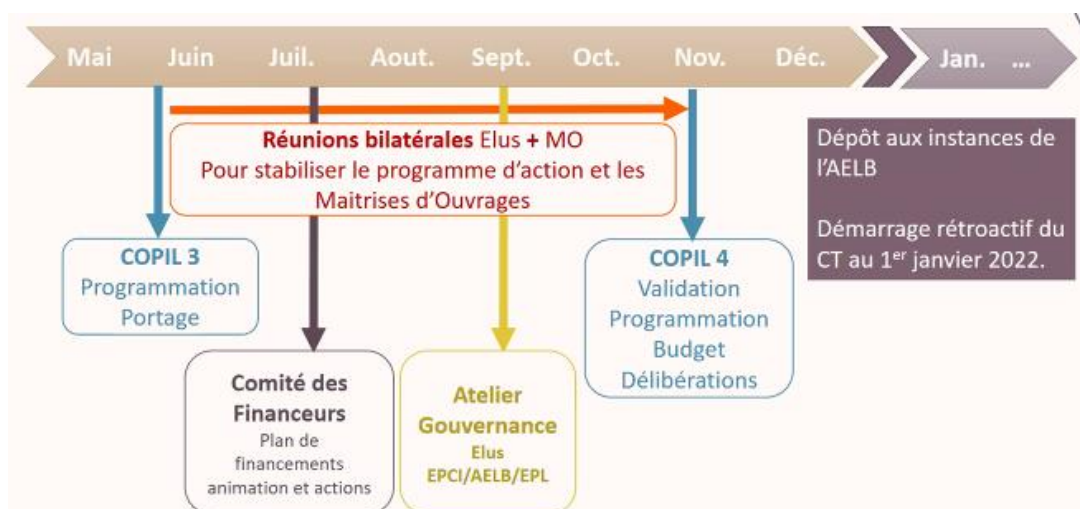


Figure extraite de la présentation faite lors du COPIL du 01/06/21

28 JUIN 2021

RECEPTION LE:		Attribution		Copies	
NUMERO:					
PRES		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
DGS	SD				
DRE	SB			<input checked="" type="checkbox"/>	
DDGT					
DAF					
COM					
		Agenda		Signalé	<input checked="" type="checkbox"/>

Monsieur Le Président, Daniel FRECHET
Etablissement Public Loire
2 Quai du Fort Alleaume
CS 55708
45057 Orléans Cedex

Objet: Demande de portage EPL

Affaire suivie par: Patricia GUIRIEC HUCHET (Contrat Territorial Œil-Aumance)

A Commentry, le 18 juin 2021

Monsieur Le Président,

Le Contrat Territorial Œil-Aumance est en phase de finalisation de son programme de travaux (rédaction de la stratégie et feuille de route) dans la perspective d'une signature très prochainement avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le nombre de collectivités impliquées (4 EPCI) et la disparité des actions à mener, via la passation de marchés publics ou de conventions de prestations de services, rendent parfois délicate la mise en œuvre d'une telle démarche.

Aussi, à l'instar du Contrat Territorial du Cher Montluçonnais, relancé en début d'année par transfert depuis Montluçon Communauté vers l'Etablissement Public Loire, mais aussi du SAGE Cher amont, nous souhaiterions pouvoir bénéficier d'un tel portage lors de la phase de mise en œuvre du Contrat Territorial Œil Aumance.

En espérant que notre demande saura retenir toute votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président




Claude RIBOULET